

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 MAI 2009

L'an deux mil neuf, le Vendredi 29 Mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire Salle Marcel niquet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs AUBINAIS Pierre, CIRETTE Laurent, FABRE Annick, FERQUIN Olivier, FRERET Annabel, HADJ-DAHMANE Bouamra, HANGUEHARD Claudine, HARNIST Patricia, HILLAIRE Sophie, MOREL Simone, PIEDNOËL Didier, THIRIET Pierre.

**Pouvoir de** : Murielle TOURNÉ à Olivier FERQUIN, Thierry JIMONET à Didier PIEDNOËL, François FILLÂTRE à Pierre AUBINAIS.

**Secrétaire de séance** : Bouamra HADJ-DAHMANE

## ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26/03/2009**
- 2) **Personnel communal :**
  - Création de deux emplois : ATSEM Principal 2ème classe et Rédacteur
  - Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un agent
- 3) **Régie cantine et centre de loisirs : Fusion des deux régies**
- 4) **CASE :**
  - Convention petits aménagements de voirie 2009
  - Transfert partiel du pouvoir de police du Maire en matière de voirie
  - Virement de crédits convention 2008 travaux parkings école, Poste, route de Léry
  - Compte-rendu des commissions et conseils de communauté
- 5) **Indemnité représentative de logement aux instituteurs non logés.**
- 6) **Informations et questions diverses**

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 Mars 2009**

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 Mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Personnel communal**

#### **2.1 Création de deux emplois**

- Monsieur le Maire explique au conseil que Mme LEGENDRE Martine est inscrite sur la liste d'aptitude au grade d'ATSEM Principale 2ème classe établie par le Centre de Gestion, après avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 09 Avril 2009. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, CRÉE l'emploi d'ATSEM Principal 2ème classe à compter du 1er Janvier 2009.
- Monsieur le Maire explique au conseil que Mme LANGLOIS Valérie a la possibilité d'être nommée Rédacteur par promotion interne et réussite à l'examen professionnel. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, CRÉE l'emploi de Rédacteur à compter du 1er Janvier 2009.

La commission administrative paritaire du centre de gestion a émis un avis défavorable à cette promotion. Monsieur le Maire tient à noter qu'il n'est pas normal qu'un agent ayant réussi l'examen professionnel n'ait pas d'avis favorable de la commission. L'emploi est néanmoins créé mais l'agent ne pourra pas être nommé Rédacteur.

La précédente municipalité n'a pas souhaité présenter Mme LANGLOIS l'an dernier au poste de rédacteur alors qu'elle avait obtenu l'examen... si elle avait été présentée l'an dernier elle l'aurait obtenu sinon l'an passé, mais au moins cette année.

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 MAI 2009**

## **2.2 Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un agent**

Monsieur le Maire explique au conseil que suite à une réorganisation des services il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de service de Mme HERVIEUX Sylvie. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, AUGMENTE la durée hebdomadaire de service de Mme HERVIEUX Sylvie qui passe de 25H à 29H30 à compter du 1er Novembre 2008.

## **3. Régie cantine et centre de loisirs : Fusion des deux régies**

Monsieur le Maire explique au conseil que la régie cantine a été créée en 1993 et celle du centre de loisirs en 2002.

Avec le nouveau protocole HELIOS qui nous lie à la perception, il est nécessaire de ne faire qu'une régie pour une meilleure gestion. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE la fusion des deux régies.

## **4. Communauté d'Agglomération Seine Eure**

### **4.1 Convention petits aménagements de voirie 2009**

Le Conseil Communautaire du 10 Mai 2007 a délibéré sur le principe de permettre la réalisation des petits aménagements de voirie, ne constituant pas une opération budgétaire spécifique.

Les travaux sont cofinancés par la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE, sous forme de fonds de concours, il reste à la charge de la Commune 32,5 % du coût de l'opération. Il vous est proposé de passer une convention avec la CASE pour le parking de l'Église et le parking de la Mairie. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les travaux, à signer la convention avec la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE et tous actes afférents à ce dossier.

Pierre THIRIET demande s'il y a un drainage prévu pour l'évacuation des eaux pluviales. La question sera posée lors de l'étude du dossier.

### **4.2 CASE : Transfert partiel du pouvoir de police du Maire en matière de voirie**

La CASE s'est dotée au printemps 2007 d'un service de police rurale composé de deux gardes ruraux.

A l'heure actuelle ces deux agents ne peuvent verbaliser les contrevenants rencontrés sur la voie verte du fait de l'absence de transfert partiel du pouvoir de police du maire en matière de voirie vers le Président de l'EPCI.

Pour mettre en place ce transfert, l'accord de tous les maires des communes qui composent la Communauté d'Agglomération Seine-Eure y compris des communes qui ne sont pas traversées par la voie verte est nécessaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à transférer partiellement son pouvoir de police en matière de voirie sur la zone concernée par l'emprise de la voie verte et de ses abords (portions gérées par les services voirie et milieux naturels de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure) au Président de la CASE.

### **4.3 CASE : Virement de crédits convention 2008 travaux parkings de l'école, de la Poste, de la route de Léry**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les travaux de finition d'aménagement du parking de l'école, le parking de la Poste et l'emplacement du totem Route de Léry ont été effectués en collaboration avec la CASE.

Une convention a été signée en 2008. La participation de la commune est de 32.5% du montant hors taxe des travaux, soit 4 927.83€.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 MAI 2009

Monsieur le Maire demande de créer l'opération "Petits Aménagements de voirie" et de procéder au virement de crédit suivant :

<b>Section d'investissement</b>	Article 020 Dépenses imprévues	- 4 927,83 €
<b>Section d'investissement</b>	Article 2128 Autres agencements et aménagements Opération 214 "Petits aménagements de voirie"	+ 4 927,83 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, ACCEPTE de créer l'opération et de procéder au virement de crédits ci-dessus.

### 4.4 CASE : Compte-rendu des commissions et conseils de communauté

- **Projet IMMOCHAN** : Ce projet de locaux commerciaux, logements et bureaux, situé près de la maison médicale de la Plaine à Val de Reuil, a été voté en conseil communautaire. L'ouverture est prévue pour le troisième trimestre 2012.
- **Transport** : Un nouvel appel d'offres a désigné VEOLIA pour assurer les transports de la CASE en remplacement de KEOLIS. Ce dernier est propriétaire des bus et des terrains, la CASE va les racheter.
- **Assainissement** : Extension du réseau d'assainissement collectif pour POSES, HEUDEBOUVILLE, SAINT PIERRE ET ST ETIENNE DU VAUVRAY
- **Subvention** : L'Association des commerçants de Poses a obtenu une subvention de 185 €
- **Agenda 21** : Adoption de stratégie locale
- **Tourisme** : Didier PIEDNOËL a demandé l'installation d'un WC à la passe à poissons. M. AUGER demande que la commune élabore le projet et qu'éventuellement la CASE finance.
- **Aménagement Mesnil** : Didier PIEDNOËL a soumis un projet d'aménagement d'une aire de pique nique devant le club de ski nautique à la commission tourisme de la CASE.

### 5. Indemnité représentative de logement aux instituteurs non logés

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que le montant est fixé chaque année par le Préfet après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale et des Conseils Municipaux.

Le Conseil Départemental a émis un avis favorable à la fixation d'un montant de l'indemnité de base versée à un instituteur célibataire à 203.05€ par mois (2436.60€ par an) à compter du 01/01/2009.

Il est demandé l'avis des élus sur le montant ci-dessus de l'indemnité de base versée à un instituteur non logé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, DONNE UN AVIS FAVORABLE au montant ci-dessus

### 6. Informations et questions diverses

- **Commission Développement durable** : Projet "Un fruit à la Récré"  
Sophie HILLAIRE présente le projet de distribution d'un fruit ou légume par jour aux enfants de l'école à compter de la rentrée de septembre. Cette action est subventionnée à 50% par l'Europe. Il est convenu avec la directrice de l'école de distribuer à la récréation du matin. Il y aura une animation pédagogique une fois par trimestre.
- **Commission Agenda 21** :  
La CASE a embauché une personne chargée d'effectuer des bilans pour les communes (factures d'eau, d'électricité) et auprès de s particuliers pour les économies d'énergie.
- **Kermesse de l'école** : 19 juin 2009
- **Maison 8 rue du Comté de Foix** :

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 MAI 2009**

Une vente aux enchères est prévue avant la fin de l'année. La commune pourrait exercer son droit de préemption pour éventuellement créer un logement social.

- **Réunion publique** : le Vendredi 5 Juin à 19H00 Salle Marcel Niquet
- **Transport scolaire** : En septembre le trajet qui a été modifié au Mesnil retrouvera son parcours initial, c'est-à-dire que le bus ne passera plus Rue du Mesnil mais Route de Saint Pierre.
- **Tournoi de foot - Feu de la St Jean** : Samedi 20 Juin 2009

Claudine HANGUEHARD quitte la séance à 21H00.

- **Repas des anciens : Dimanche 11 Octobre 2009**
- **Contrôle de vitesse** : Rue des Masures et Rue des Écoles : on a constaté rue des écoles 110 km/h pour une voiture et 71 km/h pour un camion !! A traiter en commission de sécurité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H25.**

**Le Maire, Pierre AUBINAIS**